DECISION Nº 2023 - 1008



Marché de prestation de service sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation d'une œuvre peinte sur toile dans le cadre des animations de la fête de la citoyenneté et de l'écocitoyenneté du 1 er juillet 2023 organisée au parc Maillol par la direction des Maisons de quartier

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

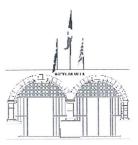
Vu l'article R2122-3 du code de la commande publique qui prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence dont l'objet porte sur une performance artistique unique.

Considérant que la Ville de Perpignan prévoit des animations dans le cadre de la fête de la citoyenneté et de l'éco-citoyenneté du 1^{er} juillet 2023.

DECIDE

ARTICLE 1er: conclure un marché de prestation de service et d'animation pour un montant total de **500 € TTC** réparti comme suit pour l'action suivante :

• réalisation d'une œuvre peinte sur une toile de trois mètres sur deux par l'artiste David GONZALEZ, 13 avenue du Roussillon, 66450 Pollestres, pour un montant total de 500 € TTC. Organisé lors de la seconde édition de la fête de la citoyenneté et de l'éco-citoyenneté au parc Maillol le samedi 1 er juillet 2023, la direction des Maisons de quartier de la Ville de Perpignan à fait appel à l'artiste David GONZALEZ pour une œuvre peinte à destination d'un public parents et enfants. Il peint et dessine par passion. Il travaille essentiellement au posca et à l'acrylique sur toile. Son style s'oriente plus vers le pop-art, voire le street-art. Il trouve son inspiration dans la bande



dessinée, les dessins animés et toutes sortes de personnages qui ont bercé son enfance. Il apprécie également se servir de certains symboles catalans comme le clocher du Castillet ou l'âne catalan...

Soit un total de 500 € TTC.

ARTICLE 2:

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,

Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 0 7 SEP. 2023

ID Télétransmission: 066-216601369-20230907-178775-AU 1-1

Accusé reçu le : 0 7 SEP. 2023

Affiché le : 0 7 SEP. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





